



**CCCPS / 2022 / DE100**  
**8.4 Aménagement du territoire**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 22 septembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 22 septembre 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Mirabel et Blacons en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

|                      |  |
|----------------------|--|
| Présents             | Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER. |
| Pouvoirs             | Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Thierry GUILLOUD à Danielle BORDERES ; Hervé MARITON à Caryl FRAUD ; Morgane PEYRACHE à Ruth AZAÏS ; Jean Pierre POINT à Stéphanie KARCHER et Boris TRANSINNE à Christophe LEMERCIER.  |
| Absents              | Samuel ARNAUD ; Jean Christophe AUBERT ; Anne Marie CHIROUZE ; Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSOT   |
| Secrétaire de séance | Philippe HUYGHE  |

**Adoption d'une stratégie forestière de territoire**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

La CCCPS et la CCVD ont entamé une démarche commune liée à la thématique forestière. En effet, au regard des enjeux de transition écologique et énergétique auxquels les territoires doivent faire face, les enjeux liés à la préservation et à la valorisation de la forêt ont été mis en avant. Du côté de la CCCPS, le diagnostic du PTE a permis de mettre en avant la part importante des forêts du territoire dans le changement de mix énergétique, la biomasse constituant un gisement important sur le territoire, relativement à sa surface forestière.

Par ailleurs, la forêt est qualifiée de multifonctionnelle, c'est-à-dire qu'elle remplit diverses fonctions (ressource en bois, habitat pour la faune, stockage de carbone, prévention des risques naturels, lieu de loisirs, ...). Ainsi, les espaces forestiers font aujourd'hui face à des enjeux en matière de gestion, d'adaptation au changement climatique, de partage de l'espace, ...

La préservation, la gestion et la valorisation des espaces forestiers ont un rôle à jouer dans la transition des territoires, en vue d'une adaptation au changement climatique ; c'est pourquoi une stratégie forestière a été élaborée au cours de l'année 2021/2022, en collaboration avec les élus et partenaires techniques des deux territoires. Cette stratégie s'étend sur une durée de trois ans. Elle identifie les enjeux suivants :

- Recréer un espace partagé et habité
- Préserver la biodiversité et les paysages



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 22 septembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

- S'adapter au changement climatique
- Gérer et mobiliser la ressource
- Produire et consommer une ressource locale

Ce sont en tout 13 fiches actions qui ont été établies pour répondre aux différents enjeux cités ci-dessus. La mise en place de la stratégie vise à déployer le programme d'actions sur les années à venir, afin d'intégrer les enjeux et apports du milieu forestier dans la démarche de transition du territoire. La stratégie forestière est un document qui restera évolutif tout au long de sa mise en place ; des modifications pourront être apportées au programme d'actions pour s'adapter au mieux aux circonstances du terrain.

Pour financer la mise en place d'actions, il est proposé d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle de 2 000 € aux actions de la stratégie forestière. Les actions sortant de ce cadre financier devront faire l'objet d'une délibération en Conseil communautaire.

## **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de valider la stratégie forestière, dans sa ligne politique et dans les enjeux qui y sont identifiés, enjeux auxquels les territoires souhaitent répondre par la mise en place des actions proposées dans le document en annexe, mais également d'autres actions qui pourront être élaborées au sein de son instance de gouvernance.

## **III. Visas**

VU la délibération n°DE2020122 du 12 novembre 2020 validant l'élaboration et le portage d'une stratégie forestière en partenariat avec la CCVD ;

VU l'avis favorable de l'exécutif du 07 juillet 2022 concernant la stratégie forestière ;

VU l'avis favorable de la commission énergie du 11 juillet 2022 concernant la stratégie forestière ;

## **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider la stratégie forestière annexée à la présente délibération,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette décision.

## **V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 22 septembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**VI. Annexe**

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Stratégie forestière pour les territoires de la CCCPS et de la CCVD.

Philippe HUYGHE  
Secrétaire de séance

Le 22/09/2022

Au registre sont les signatures  
Denis BENOIT  
Président

